



Commune municipale Orvin

Orvin, le 23 mars 2023

ASSEMBLEE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE JEUDI 23 MARS 2023, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Jacques Girardin
Secrétaire : Séverine Muresan

Ayants droits : 130

ORDRE DU JOUR :

1. Élections des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver la création de la société CÀDOR SA pour la gestion d'un système de chauffage à distance, par
 - a) Approbation du règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation du chauffage à distance à la société CÀDOR SA ;
 - b) Approbation du versement d'un montant de CHF 60'000.— sous forme d'achat d'actions ;
 - c) Approbation d'un cautionnement de l'emprunt d'un montant de CHF 1'800'000.— en faveur de la société CÀDOR SA.
3. Discuter, éventuellement approuver la création d'un poste de responsable d'équipe d'encadrement parascolaire pour l'école à journée continue (EJC)
4. Elections
 - a. d'un membre au Conseil municipal en remplacement de M. Arthur Balz, démissionnaire
5. Communications du Conseil municipal
6. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations, dans un esprit serein et constructif, dans le respect de l'autre. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 6 du 17 février 2023 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». Les personnes n'ayant pas le droit de vote sont M. xxx xxx, M. xxx xxx, M. xxx xxx, et M. xxx xxx, journaliste au Journal du Jura. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

Les personnes appelées pour le dépouillement seront : M. Jacques Girardin, les trois scrutateurs, à savoir M. xxx xxx, M. xxx xxx et Mme xxx xxx ainsi que M. xxx xxx, M. xxx xxx, M. xxx xxx et Mme xxx xxx. Cela fait 8 personnes au total.

Délibérations :

1. Élections des scrutateurs

Trois personnes sont nommées scrutateurs : M. xxx xxx, Mme xxx xxx, M. xxx xxx.

2. Discuter, éventuellement approuver la création de la société CÀDOR SA pour la gestion d'un système de chauffage à distance, par

- a) Approbation du règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation du chauffage à distance à la société CÀDOR SA ;**
- b) Approbation du versement d'un montant de CHF 60'000.— sous forme d'achat d'actions**
- c) Approbation d'un cautionnement de l'emprunt d'un montant de CHF 1'800'000.— en faveur de la société CÀDOR SA**

Par MM. Patrik Devaux, Julien Tièche et Stéphan Chopard.

Le choix des copeaux de bois pour l'alimentation d'un chauffage à distance se posait comme une évidence, dans une région boisée comme la nôtre. Il s'agit de ressources durables et surtout de proximité. Dans l'environnement socio-économique, et écologique actuel, il n'est plus pensable d'investir dans des énergies polluantes comme le mazout (CO2). Quant à l'électricité, les menaces de pénuries sont bien là. Consommer local et éviter ainsi une dépendance de l'étranger était une évidence.

Un chauffage communal. En effet, communal et bourgeoisial, puisque les deux communes se donnent la main pour mettre sur pied et développer ce projet, au bénéfice de la population.

Lors d'assemblées de citoyens, il a clairement été demandé de ne pas devoir dépendre de tiers, d'industries ou de financiers pour la gestion de notre approvisionnement en énergie de chauffage. Des communes, municipales et bourgeoises, offrent toutes les garanties quant à la pérennité de l'approvisionnement, car derrière les communes, il y a les citoyens.

C'est le bon moment pour le faire, si ce n'est pas notre commune qui se lance, les ressources en bois seront prises par d'autres communes ou grandes industries, loin de chez nous. Après quoi, il sera trop tard pour aller chercher du bois dans nos forêts.

Du fait d'un partenariat avec le Triage du Mont-Sujet, la commune est assurée d'une alimentation en copeaux en suffisance et sur une longue durée. Ce partenaire est connu et fiable, ce sont de gens de chez nous qui connaissent nos besoins.

Pour débiter l'exploitation du chauffage à distance, il est nécessaire d'avoir une base solide ; des grands clients avec une forte consommation en kW, sont partie prenante, il ne faut pas attendre qu'ils cherchent d'autres ressources.

Finalement, à (court) terme, la législation fédérale/cantonale exigera de se chauffer avec des énergies renouvelables et non polluantes.

La construction des infrastructures (bâtiment et réseau) ainsi que l'exploitation du chauffage à distance nécessitent un suivi et une administration pointue, que des communes peuvent difficilement assumer. La création d'une SA pour la gestion est donc la meilleure solution. Également au niveau du risque financier ;

- Le partenariat Municipalité (60%) – Bourgeoisie (40%) dans la SA assure une gestion pragmatique et axée locale de l'exploitation du chauffage à distance ;
- L'investissement de départ afin de doter la SA est de CHF 100'000.— ; CHF 60'000.— pour la Municipalité et CHF 40'000.— pour la Bourgeoisie. Un investissement que nous pouvons qualifier de modeste et supportable pour les finances des deux communes ;
- L'emprunt bancaire à consentir par la SA se monte quant à lui à CHF 3 mio au total et sur le moyen-long terme, pour la construction des infrastructures, du réseau et l'exploitation des installations. Hors bilans communaux et bourgeoisiaux, dans la responsabilité gestionnaire de la SA ;
- Une demande de garanties par l'institut bancaire est logique. Toutefois, le projet est raisonnable, prudent et réaliste, l'évolution du réseau se faisant au fur et à mesure de l'intérêt des futurs acheteurs, la base de départ étant assurée par les grands clients.

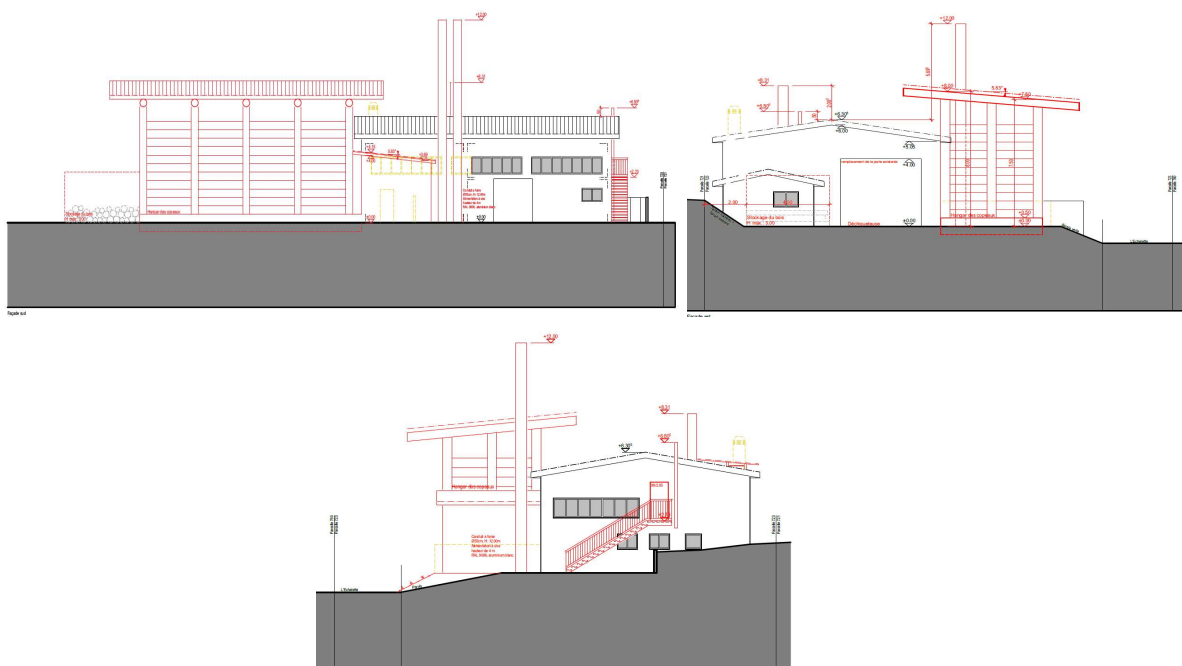
Ceci est un projet d'avenir, un engagement pour les futures générations et qui amène une plus-value aux bâtiments. Il s'inscrit dans une volonté claire d'assurer un approvisionnement local et sûr de nos ressources. Un travail en économie circulaire en garantissant des emplois sur place.

Lors d'une étude préalable, le résultat a montré qu'il y aurait 110 clients intéressés. Ce qui représente 4'100 MWh (410'000 l mazout/an ou 7'000'000 km par voiture/an), ainsi qu'une réduction de 1'107 tonnes CO² par an.

Le syndicat de gestion forestière Mont-Sujet garantit une livraison pendant au moins 20 ans, ce qui ne diminuera pas la quantité de bois dans les forêts car il faut 3'800 Sm³/an.

Ce syndicat est composé de la Commune bourgeoise d'Orvin, de la Commune mixte du Plateau de Diesse et de la Commune bourgeoise de Prêles. Le Président est M. Edmond Aufranc, le garde-forestier est M. Philippe Mottet et du côté administratif M. Sidonie Giaque.

Le chauffage à distance se situerait à L'Echelette 15.



La Commune municipale transfère les tâches et l'exploitation du chauffage à distance à la société « CÀDOR SA ».

Cette dernière édictera les statuts pour le fonctionnement de la SA.

Création d'un capital-actions de CHF 100'000.—

Municipalité 60% CHF 60'000.—

Bourgeoisie 40% CHF 40'000.—

Composition du Conseil d'administration

3 membres pour la Municipalité (60%)

2 membres pour la Bourgeoisie (40%)

Coûts estimés des travaux (chauffage + réseau) CHF 3,6 mio max

Financement

Capital-actions CHF 100'000.—

Taxes de raccordement CHF 500'000.—

Emprunt bancaire CHF 3'000'000.—

Garantie financière

Demande de cautionnement de l'emprunt par les actionnaires

Municipalité CHF 1'800'000.— (60%)

Bourgeoisie CHF 1'200'000.— (40%)

Calendrier prévisionnel

- Acceptation création CÀDOR SA mars 2023
- Dépôt demande permis de construire avril 2023
- Création SA au registre du commerce mai-juin 2023
- Octroi permis construire octobre 2023
- Début travaux octobre 2023

- Fin travaux septembre 2024
- Mise en service octobre 2024

Le Conseil municipal recommande d'accepter les 3 points soumis à l'ordre du jour concernant la création de la société CÂDOR SA pour la gestion d'un système de chauffage à distance.

M. xxx xxx souligne que le grand utilisateur LNS est en mains suédoises et qu'il peut délocaliser à tout moment ou pire encore faire faillite.

M. Stéphan Chopard mentionne, certes, qu'il n'y a aucune garantie mais que LNS s'engage pour 20 ans.

M. xxx xxx prend la parole en tant que président de la Bourgeoisie. C'est une opportunité à ne pas manquer, surtout qu'il y a des ressources en suffisance.

Mme xxx xxx aimerait savoir en combien d'années le réseau sera entièrement fait.

M. Julien Tièche signale que la Commune a envie de produire pour la population d'Orvin. C'est difficile de donner une date précise mais ça sera fait au plus vite.

M. xxx xxx souhaite savoir s'il y avait assez de bois dans les forêts en sachant qu'il faut attendre des années avant qu'un arbre repousse.

M. xxx xxx confirme que la garantie est, en tout cas, pendant 20 ans, voire plus.

- a) L'assemblée accepte par 120 voix, 2 avis contraires, le règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation du chauffage à distance à la société CÂDOR SA.
- b) L'assemblée accepte par 109 voix, sans avis contraire, le versement d'un montant de CHF 60'000.— sous forme d'achat d'actions.
- c) L'assemblée accepte par 104 voix, 1 avis contraire, le cautionnement de l'emprunt d'un montant de CHF 1'800'000.— en faveur de la société CÂDOR SA.

3. Discuter, éventuellement approuver la création d'un poste de responsable d'équipe d'encadrement parascolaire pour l'école à journée continue (EJC)

Par M. Gautier Boder, responsable du dicastère des écoles.

La Commune doit conduire un recensement auprès des parents pour identifier les besoins pour chaque module possible une fois par an.

Un module doit être ouvert dès la présence d'une demande ferme de 10 enfants.

Chaque groupe de 10 enfants requiert un accompagnant.

Le pourcentage de personnel formé requis pour un module dépend de son exigence pédagogique.

La direction de l'EJC doit avoir suivi une formation de direction d'école comme défini par la HEP.

Au moins une personne formée doit être disponible dans l'enceinte de l'EJC.

... 2022 – 2023	2023 – 2024 ...
- Accueil 4 titulaires en alternance 1 remplaçant(e) - Gestion administrative Accompagnant Admin. municipale - Direction pédagogique Direction EPO	- Accueil 1 ASE fixe 2 titulaires 1 remplaçant(e) - Gestion administrative Secrétariat EPO - Direction pédagogique Direction EPO

La direction de l'école est sous mandat communal.

Responsabilités

- Gestion et organisation des activités
- Responsable de l'application des concepts pédagogiques
- Organisation et conduite des colloques et du développement professionnel
- Assurance qualité de l'accueil des enfants

Formations

- Titulaire d'une formation pédagogique ou socio-pédagogique ou équivalente

Taux d'occupation et rémunération

- Base fixe + variable en fonction des inscriptions
- Env. 40% - 60% annualisé
- Rémunération selon tableau des classes de traitements cantonal pour le personnel communal

Classe de traitement entre 10 et 11 selon la formation. Le travail est réparti sur 38 semaines (resp. 37 semaines) par année (vacances scolaires). Il y a la possibilité de valider des acquis selon les directives cantonales.

Le Conseil municipal recommande d'accepter la création d'un poste de responsable d'équipe d'encadrement parascolaire pour l'école à journée continue (EJC).

M. xxx xxx aimerait savoir quel est le coût de ce poste.

M. Gautier Boder mentionne que tout dépend du nombre d'inscriptions. Ça avoisinerait les CHF 55'000.— à CHF 60'000.—.

L'assemblée accepte par 98 voix, sans avis contraire la création d'un poste de responsable d'équipe d'encadrement parascolaire pour l'école à journée continue (EJC).

4. Elections

- a. d'un membre au Conseil municipal en remplacement de M. Arthur Balz, démissionnaire

C'est une présentation mutuelle où l'un présente l'autre.

M. Nicolas Aufranc a fait une formation de bucheron, puis s'est reconverti en tant qu'ambulancier où il est passé par tous les postes. En parallèle, il a créé sa propre entreprise en bois de rondins où il travaillera dès juin 2023 à 100%.

Mme Virginie Dousse est née à La Chaux-de-Fonds. Elle est devenue maman en 2008. Elle est bilingue. Elle a actuellement 2 filles. Elle enchaîne deux postes : directrice à l'école primaire d'Orvin et est en même temps enseignante dans le but d'apporter le meilleur pour les enfants.

Résultats

129 bulletins distribués
129 bulletins rentrés
3 nuls
65 majorité absolue

est élu avec 90 voix Monsieur NICOLAS AUFRANC. Madame Virginie Dousse obtient 36 voix.

M. Patrik Devaux remercie les candidats d'avoir fait une présentation différente.

5. Communications du Conseil municipal

RAS

6. Divers

M. xxx xxx remercie la Commune et M. le Maire pour le don lors du 100^e du syndicat d'élevage bovins qui s'est déroulé le 1^{er} octobre 2022 sous une pluie battante.

À noter que la prochaine assemblée municipale aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 20h à la halle de gymnastique.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 21h50.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Jacques Girardin

Séverine Muresan